



**Alain VIDALIES, Secrétaire d'Etat chargé
des Transports, de la Mer et de la Pêche**

Paris, le 22 novembre 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Alain Vidalies salue le succès de l'accord trouvé à Dunkerque pour le rééquilibrage des coûts de manutention des conteneurs pour le report fluvial

Alain VIDALIES, Secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer, et de la Pêche, salue le succès de l'accord sur la suppression du surcoût du mode fluvial, conclu à son initiative entre acteurs de la place portuaire de Dunkerque, qui va permettre de dynamiser la desserte de son hinterland par le mode fluvial, respectueux de l'environnement.

En France, les opérateurs fluviaux doivent en effet supporter financièrement une partie de la manutention des conteneurs, alors que pour les autres modes ce coût est assuré par les armateurs maritimes. Cette distorsion par rapport aux autres modes nuit fortement à la compétitivité globale du transport combiné fluvial.

A l'initiative d'Alain VIDALIES et dans la droite ligne de la Conférence pour le fret fluvial, Dunkerque a été le premier port français à expérimenter, depuis près d'un an, une répartition uniforme de ce surcoût sur l'ensemble des conteneurs en transit du terminal. Cette surcharge n'est ainsi plus facturée aux seuls opérateurs fluviaux mais lissée auprès de l'ensemble des armateurs sur la base de l'intégralité de leurs trafics conteneurisés en entrée et sortie du terminal de Dunkerque. Ce système est appelé « mutualisation des THC (*Terminal Handle Charge*) ».

Aujourd'hui, à l'issue d'une expérimentation réussie de onze mois, Alain VIDALIES salue l'annonce par le port de Dunkerque de la pérennisation de ce dispositif.

Cet accord avait été conclu sous l'égide du Secrétaire d'Etat, entre les acteurs du transport combiné de la place portuaire : opérateur du terminal, armateurs, chargeurs, opérateurs multimodaux. NORD PORTS SHUTTLE (NPS), CONTARGO North-France, le Groupe CMA CGM, et ses filiales TdF et TERMINAL LINK, ont notamment joué un rôle moteur dans la conclusion de cet accord.

Pour Alain VIDALIES, « ce nouveau dispositif confère à la place de Dunkerque un regain de compétitivité majeur et doit permettre le développement de notre économie portuaire nationale ».

Contact presse :
Service de presse:

01 40 81 77 57

secretariat.presse-transport@developpement-durable.gouv.fr

244, boulevard Saint-Germain – 75007 PARIS
www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie